

Le 18 avril 2019

CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE LIGUE AUVERGNE RHÖNE ALPES Le samedi 25 mai 2019 à 9h30

A l'Espace Charles Bringuier 29 Rue des Monts du Matin, 26300 Chatuzange-le-Goubet

Mesdames, Messieurs les présidentes et présidents des clubs de la ligue Auvergne Rhône Alpes handball,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale ordinaire de la ligue Auvergne Rhône Alpes qui se déroulera le Samedi 25 mai 2019 à Chatuzange-le-Goubet.

Emargement de l'AG: à partir de 9h00 - Début de l'AG: 10h00 - Fin de l'AG: 17h30

Merci de vous présenter maximum à 9h30 à l'émargement afin de pouvoir tester les zapettes de vote.

L'ordre du jour vous parviendra par mail avant le 15 mai 2019.

Tous les documents nécessaires à votre information seront en ligne sur le site : www.aura-handball.fr (Menu « La Ligue », « Assemblée Générale » « Assemblée Générale 2019 »). Un mail d'information vous parviendra lorsqu'ils seront mis en ligne.

Délégués des clubs

Rappel de l'article 9.2 des statuts de la Ligue AURA 9.2 Délégués

Chaque association affiliée délègue à l'assemblée générale régionale un représentant spécialement mandaté par son instance dirigeante.

Peuvent seules être déléguées des personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques, et licenciées à la fédération dans l'association affiliée qu'elles représentent.

Représentation des clubs

Les clubs (nationaux, régionaux et départementaux) ont la possibilité de se faire représenter (procuration). Le délégué d'un club ne peut présenter qu'une seule procuration.

Vous trouvez en annexe le modèle de procuration à remplir, à renvoyer (avant le 10 mai 2019) ET à présenter sur place le jour de l'AG.

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES HANDBALL

5100000@ffhandball.net – www.aura-handball.fr N° SIREN: 314 247 032 - Code NAF 9312 Z Organisme de formation enregistré sous le n°82 38 04103 38

Nombre de voix

Chaque association dispose, pour les votes, d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant (nombre de licences au 19/04/2019 :

Pour l'ensemble des licenciés « pratiquant » et « dirigeant » :

- de 7	à	20 licenciés	1 voix
- de 21	à	50 licenciés	2 voix
- de 51	à	100 licenciés	3 voix
- de 101	à	150 licenciés	4 voix
- de 151	à	200 licenciés	5 voix
- de 201	à	500 licenciés	1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50
- de 501	à	1 000 licenciés	1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100
- au-delà	de	1000 licenciés	1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500

Pour les licenciés « événementiels » :

- de 100 à 500 : 1 voix - au-delà de 500 : 2 voix

Finances

Seules les associations affiliées, en règle avec la trésorerie de la ligue, peuvent prendre part aux délibérations.

Co-voiturage

Nous vous proposons un système de covoiturage pour vous rendre sur le lieu de l'AG. Il vous suffit de renseigner vos coordonnées et vos souhaits (passagers, conducteurs, ou les 2 possibilités) à l'aide du lien ci-après : http://www.movewiz.fr/participation?PMW=94ZkDaL94pp9E4704

Confirmation de présence et réservation de repas

Merci de nous confirmer impérativement votre présence afin de réserver les repas. Le repas du midi + pot d'accueil du matin seront facturés 15 euros par personne.

Vous devez pour cela remplir le formulaire suivant : https://forms.gle/YWhTyL3LZniSBKxNA

Vous pourrez modifier ce formulaire jusqu'au 10 mai 2019 dernier délai.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de nos sportives salutations.

Alain RIPERT,
Président de Ligue Auvergne Rhône Alpes Handball

Numéro en cas d'urgence le jour de l'AG => Sophie Ardain : 06 84 24 17 52

Philippe Soupirot: 06 22 33 25 76

